

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-513 :

Portant réglementation du stationnement

2 bis rue du Moulin Blanc

Pour effectuer un déménagement

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**M. JEAN DIT BERTHELOT PATRICK
2 BIS RUE DU MOULIN BLANC
17630 LA FLOTTE**

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un déménagement, des accidents et des encombres pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé 2 bis rue du Moulin Blanc.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le vendredi 2 janvier 2026 de 8h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 2 bis rue du Moulin Blanc, au droit du chantier, pour effectuer un déménagement par « M. JEAN DIT BERTHELOT PATRICK ».

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par « M. JEAN DIT BERTHELOT PATRICK » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « M. JEAN DIT BERTHELOT PATRICK ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. JEAN DIT BERTHELOT PATRICK.

Fait à La Flotte, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

